

COMMUNIQUE

Paris, le 1^{er} septembre 2008

Recours du Conseil National des Barreaux contre le décret EDVIGE

Le Conseil National des Barreaux représentant la profession d'avocat a formé le 27 août un recours contre le décret du 27 Juin 2008 créant le fichier EDVIGE.

Il considère en effet que ce fichier pose de graves questions en termes de libertés publiques tant en ce qui concerne le nombre de personnes concernées que les informations qu'il est destiné à contenir et centraliser. Le très large accès qui pourra lui être donné à des fonctionnaires de l'Etat sans garanties effectives d'un but légitime poursuivi ne paraît pas plus acceptable.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les avocats, le fichage de leur clientèle que permettrait le texte porte également atteinte aux conditions fondamentales de l'exercice des droits de la défense dans une société démocratique.